



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2023)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA22-14010 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) » lors de la séance ordinaire du **mardi 6 décembre 2022 à 18 h 30**, qui se tiendra à la mairie d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, salle 201.

Le règlement imposant une taxe relative aux services sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement lors de cette séance, et ce, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fait à Montréal, le 28 novembre 2022

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
